

LA BIOLLE

Bulletin communal de Bioley-Orjulaz

n° 02 - 2015

UNE JEUNESSE TALENTUEUSE !

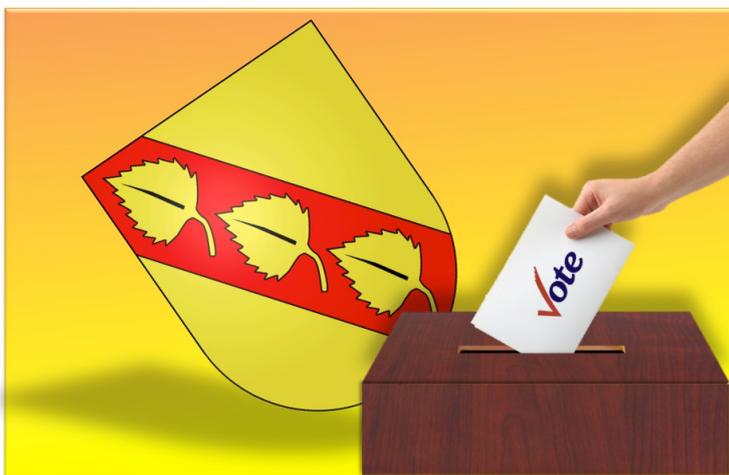
Deux fois première et deux fois troisième pour la qualité de réalisation de leurs chars lors des derniers girons ! Bravo.



ELECTIONS COMMUNALES 2016

L'année 2016 sera marquée par le renouvellement des autorités communales pour la législature 2016-2021.

Ainsi, la population élira ses représentants par le vote du dimanche 28 février 2016.



Sommaire

Mémento	
Déchets verts	page 2
Les jeunes diplômés	page 3
Etat civil	page 3
Sapins de Noël	Page 4
Comptes communaux	page 4
Mise de bois	page 5
Communications officielles	page 5
La Caza	page 6
Communications associatives	page 7
Pésentation Orlati SA	page 8
Diverses communications	page 9
	page 10
	page 11
	page 12

Communications municipales officielles



Administration communale

1er étage de la Maison villageoise



Joseph Despont, Syndic

Administration générale, finance et urbanisme
021/882 5865 - 079/412 2541
bioley-orjulaz@bluewin.ch

Christian Delessert, Municipal

Gestion des déchets, eau et épuration
021/882 5860 - 079/212 2434
deless33@bluewin.ch

Pascal Guiducci, Municipal

Service de voirie
021/882 5427 - 078/788 7818
pascal.guiducci@vd.ch

Cyril Létra, Municipal

Œuvres sociales, écoles
021/791 4406 - 079/172 8608
cyril.lettra@ehc.vd.ch

Jean-Daniel Matthey, Municipal

Forêts, domaines et chemins
021/882 5763 - 079/549 2564
jdm.matthey@bluewin.ch

Nicole Zahler

Greffe municipale & Contrôle des habitants
021 882 5730 - fax 021 882 5740
bioley-orjulaz@bluewin.ch

Angeline Favre

Bourse communale
021/882 5753 - 021/882 5738
bioley.bourse@bluewin.ch

Claude Emery

Employé communal
079/279 2561

Chantal Matthey

Réservation maison villageoise
021/882 5112

Agence assurances sociales (AAS)

Echallens
021/886 1280

CHUV 021/314 1111

Urgences 144

Hôpital d'Yverdon 024/424 4444

Hôpital d'Orbe 024/442 6111

Hôpital de St-Loup 021/866 5111

Commandant du feu 021/882 5723

Service du feu 118 - Police 117

Nouveaux horaires

Ouverture de
l'administration communale :

Les mardis ouvrables

de 09h00 à 11h00

et les mercredis ouvrables

de 17h00 à 19h00

ou sur rendez vous

Fermeture du bureau communal

du lundi 9 au vendredi 20 novembre 2015

du 23 décembre 2015 au 4 janvier 2016

Communications municipales officielles

Etat civil

Naissance :

08.05.2015	Kurzen Nils	10.07.2015	Soares Théo
22.06.2015	Saraiva Célia	23.07.2015	Lai William
10.07.2015	Soares Marley	06.08.2015	Jauslin Margaux

Habitant de la commune ayant obtenu leur naturalisation :

Krstev Zoran 22.06.2015



Recensement de la population au 31.12.2014 : 475 habitants

VENTE DE SAPINS DE NOËL

La vente des sapins de Noël aura lieu
le Samedi 12 décembre 2015 :

- de 09h00 à 10h00 à la Place du Village (Maison villageoise)
- de 10h00 à 12h00 à la déchetterie

Vu l'insuffisance de sapins en forêts, la commune
s'est fournie chez un pépiniériste.

Les sapins se vendront au prix unique de CHF. 10.00,
quelle que soit leur grandeur, la commune prenant
en charge la différence.

Afin de prévoir au mieux le stock, merci de passer
commande pour le 28 novembre prochain
en déposant le talon réponse dans
la boîte aux lettres de la Maison villageoise.



Nom Prénom : _____

Petit sapin (100 /150 cm)

Adresse : _____

Grand sapin (150 / 200 cm)

Communications municipales officielles et associatives

COMPTES COMMUNAUX 2015

La reconnaissance des comptes communaux aura lieu le

samedi 19 décembre 2015
de 10h00 à 12h00
au 1er étage de la Maison villageoise.

Les personnes ayant des factures à présenter (travaux, fournitures, indemnités, vacances etc.) à la commune, voudront bien les adresser à M. le Syndic jusqu'au 10 décembre 2015 au plus tard. Après ce délai, les factures seront passées sur l'exercice 2016.

Les personnes qui ne peuvent se déplacer pour retirer leur dû sont priées de prendre contact avec Mme Angeline Favre, boursière au tél. 021 882 57 38.



Mise de bois

Vente de bois de feu : Les personnes souhaitant acheter du bois de feu à façonner sont priées de s'annoncer au municipal des forêts. Jean-Daniel Matthey.

A vendre : Bois de feu sec en stères ou en bûches livré.

Matthey Jean-Daniel. 079 549 25 64



A decorative poster for a dinner event. The background is black with scattered autumn leaves in shades of orange, yellow, and red. At the top, a yellow banner says "Cet automne...". Below it, the word "Souper" is written in a cursive font. The main title "BOURGUIS" is in large, bold, red capital letters. Below the title, the date "le 20 novembre 2015" is written in a cursive font. Further down, it says "proposé par la Jeunesse de Bioley-Orjulaz". A red circular badge with white text says "35.- / pers.". At the bottom, the menu "Entrée, fondue bourguignonne, dessert" is listed in yellow, followed by "Pour les enfants, 2.- par année d'âge jusqu'à 14 ans" in cursive. The location "A la grande salle du village" and the opening time "Ouverture des portes à 19h" are also in cursive. The contact information "Inscriptions : 078 641 51 87 / jeunessebioley@gmail.com" is at the bottom in yellow.

La Jeunesse de Bioley-Orjulaz a le plaisir de vous convier à son souper le vendredi 20 novembre prochain à la grande salle de Bioley-Orjulaz.

Menu

Apéritif de bienvenue

Pâté, salade mêlée et vinaigrette

Fondue bourguignonne, riz et salades

Dessert surprise

Café et pousse café

La soirée sera rythmée par diverses animations qui ne manqueront pas de vous amuser. Le prix est de Frs. 35.- par personne et de Frs. 2.- par année d'âge jusqu'à 14 ans. Vous pouvez vous inscrire au 078/641.51.87 ou par mail : jeunessebioley@gmail.com.

ELECTIONS COMMUNALES



Nous vous informons que l'assemblée de commune de Bioley-Orjulaz sera convoquée à la Maison villageoise le

DIMANCHE 28 FEVRIER 2016

afin d'élire les autorités communales dont la législature sera fixée du 1er juillet 2016 au 30 juin 2021.

DEPOT DES LISTES : Le dernier délai pour le dépôt des listes en vue du premier tour est fixé au **lundi 11 janvier 2016** à 12h00 précises au greffe municipal. L'horaire d'ouverture du greffe municipal :

Jeudi 17 décembre 2015 de 17h00 à 19h00

Lundi 4 janvier 2016 de 10h00 à 12h00

Mardi 5 janvier 2016 de 09h00 à 11h00

Mercredi 6 janvier 2016 de 17h00 à 19h00

Lundi 11 janvier 2016 de 10h00 à 12h00

Toute liste de candidature doit :

- Porter une dénomination distincte et indiquer le(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile de chaque candidat.
- Etre signée par chaque candidat en guise de déclaration d'acceptation; la signature peut être remplacée par celle d'un mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Etre parrainée par 3 électeurs inscrits au rôle de la commune avec l'indication de leur(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession, domicile et signature.
- Mentionner, parmi ces signataires, un mandataire et un suppléant ; à défaut, le premier des signataires est considéré comme mandataire et le suivant comme suppléant.

Le greffe municipal prend note du jour et de l'heure du dépôt de chaque liste et s'assure de leur conformité.

Communications diverses



Tu as entre 12 et 18 ans révolus ? Alors la Caza est faite pour toi. La Caza c'est quoi ? C'est un lieu de convivialité, de partage et de rencontres. Le RESPECT, la TOLERANCE et la CONFIANCE sont ses valeurs principales. Tu peux venir librement durant les heures d'ouvertures :

Le mercredi de 15h00 à 19h00

Le vendredi de 17h00 à 21h00

Le samedi de 14h00 à 20h00.

L'équipe d'animatrices socioculturelles, se feront un plaisir de t'accueillir et sont à ta disposition pour t'écouter, te conseiller, t'orienter ou tout simplement pour discuter si tu en as l'envie ou le besoin.

Mais qu'est ce qui s'y passe ? Ici tu peux faire de nouvelles rencontres et partager des moments avec les jeunes de la région, surfer sur le net, jouer au Babyfoot, au billard et/ou au ping pong, lire et/ou emprunter des BD et des livres, participer à des jeux de société, écouter et partager ton univers musical, partager un repas chaque vendredi soir pour 4. (ton repas est offert si tu aides à la préparation)

Tu peux aussi regarder des films sur écran géant (en cas de mauvais temps), créer de la musique grâce à l'atelier de musique, des objets, bricoler, dessiner en apprenant de nouvelles techniques grâce à l'atelier de Loisirs Créatifs.

Le sport : Chaque vendredi, de 19H00 à 21H00, la Caza te propose un cours de sport à la salle Court-Champ encadré par un moniteur. Diverses disciplines te sont proposées en fonction des désirs du groupe (foot, parcours, basket, hand ball...).

Cette activité est subventionnée par ta commune alors n'hésites pas à nous rejoindre. Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à appeler Marion et Clémentine, soit par téléphone au 021.883.10.00 (le mercredi, vendredi ou samedi après midi) ou par mail anim@lacaza.ch



LE CALENDRIER DE L'AVENT REVIENT !



Après une pause de 2 ans, la tradition des fenêtres de l'Avent revient.

Afin de décorer le village durant les fêtes de fin d'année, nous vous proposons de reconduire l'opération « Fenêtres de l'Avent à Bioley-Orjulaz » du **1er au 24 décembre 2015**.

- Fenêtre fermée : décoration selon vos idées
- Fenêtre ouverte : décoration selon vos idées. Les habitants du village sont invités à partager un moment convivial, auprès de votre fenêtre à l'heure que vous aurez définie.

Si vous êtes intéressés, alors prenez votre agenda et votre téléphone et réservez dès maintenant la date qui vous convient.

Le délai d'inscription est fixé au **20 novembre 2015**.

Téléphone et répondeur : Madame Patricia Guiducci 021/882.54.27 de 18h00 à 20h00
ou Madame Marianne Létra 079/556.84.53



TELETHON

La Jeunesse de Bioley-Orjulaz organisera le samedi 5 décembre prochain de 10h à 13h environ, dans le hangar communal (dépôt des ordures ménagères) une vente de pâtisseries et autres subsistances en faveur du Téléthon. Nous nous réjouissons de pouvoir partager ce moment convivial avec vous !

La déchetterie élargit son ouverture en hiver

Pour répondre au desiderata de la population, la Municipalité a équipé la déchetterie d'un éclairage. Par conséquent, le site sera ouvert toute l'année aux mêmes jours et aux mêmes horaires. Pour rappel : mercredi de 18h00 à 19h00 et samedi de 10h00 à 12h00

Communications associatives

La Jeunesse de Bioley-Orjulaz se distingue avec brio par sa créativité !



Lors des différents giron et manifestations de cet été, la Jeunesse de Bioley-Orjulaz s'est hissée à plusieurs reprises au plus haut rang du classement du cortège.

Deux fois à la 3ème place au giron de Valeyres-sous-Rances et au trophée de la Venoge à Pompaples, ainsi que deux fois à la 1ère place aux giron de Froideville et de Cossonay.



Le thème du char sur le déraillement du train à Dailens, actuel et original, ainsi qu'une équipe motivée et dynamique a su séduire le jury.

De beaux efforts récompensés !



Les entreprises de notre village

Orllati SA : Une entreprise de taille

Acteur incontournable dans la construction en Suisse romande, la plus grande entreprise présente sur notre commune se dévoile.

Le Groupe Orllati à Bioley-Orjulaz

Le Groupe Orllati est un acteur important de la construction en Suisse romande, en particulier dans les cantons de Vaud et de Genève. Il est également présent dans les cantons du Valais et de Neuchâtel. Basées à Bioley-Orjulaz, les différentes sociétés du groupe comptent près de 600 collaborateurs. Le Groupe Orllati bénéficie d'un savoir-faire reconnu et d'une expérience de plusieurs décennies dans le cadre du désamiantage, de l'assainissement, du sciage et du forage béton, de la démolition, du terrassement, du traitement des sols pollués et des travaux spéciaux de fondation. Les questions environnementales, de développement durable et de sécurité, sont une préoccupation constante des différentes sociétés du groupe. Le Groupe Orllati reste un partenaire compétent sur lequel vous pouvez compter. Aujourd'hui et à l'avenir.

Avni Orllati, Administrateur Délégué, Groupe Orllati

Historique

Orllati SA

L'entreprise a été créée en 1995. Devenue Groupe Orllati SA, c'est aujourd'hui une société holding qui regroupe notamment les entreprises suivantes:

LMT SA

La création de l'entreprise remonte à 1876. Elle a pris la forme de LMT SA en 1983 et a été rachetée par le Groupe Orllati SA en 2001. Elle est active dans les travaux d'assainissement, de sciage et de forage béton, de démolition, de terrassement et du traitement des sols pollués. Elle gère également des décharges et le recyclage de matériaux.

FORASOL SA

L'entreprise a été créée en 1973 et intégrée par le Groupe Orllati SA en 2011. FORASOL SA est aujourd'hui une société leader en Suisse pour les solutions avancées de soutènement de fouilles et de travaux spéciaux de fondation. Elle couvre tous les domaines pour des marchés publics et industriels, chemins de fer, villas individuelles, locatifs, centres et immeubles commerciaux.

AMI assainissements spéciaux SA

L'entreprise a été créée dans les années 90 et intégrée par le Groupe Orllati SA en 2006. Spécialisée dans le désamiantage, l'assainissement et la dépollution de bâtiments et de matériaux, elle est active dans les domaines de l'amiante (déflocage), du chauffage statique et des traitements spéciaux (désinfection, maintenance).

Orllati Genève

Le Groupe Orllati est actif depuis de nombreuses années sur le sol Genevois, sa société Orllati Genève est implantée dans le Canton depuis l'année 2002. C'est une société active dans les travaux d'assainissement, de sciage et de forage béton, de démolition, de terrassement et du traitement des sols pollués.

Bioley environnement SA

Société créée en 2014 pour la réalisation de tri et de récupération dont l'objectif est la valorisation des déchets.

Groupe Orllati SA

Route de Bettens 13, 1042 Bioley-Orjulaz (VD) - Tél. +41 (0) 848 767 767 - Fax +41 (0) 848 767 768 - E-mail: info@orllati.ch
Vous trouverez des informations complètes du Groupe Orllati SA sur notre site internet www.orllati.ch

Les entreprises de notre village

Orllati sa
GROUPE



LMT SA, démolition d'un silo avec pince à béton de 43 m.



FORASOL SA, creuse de paroi moulée.

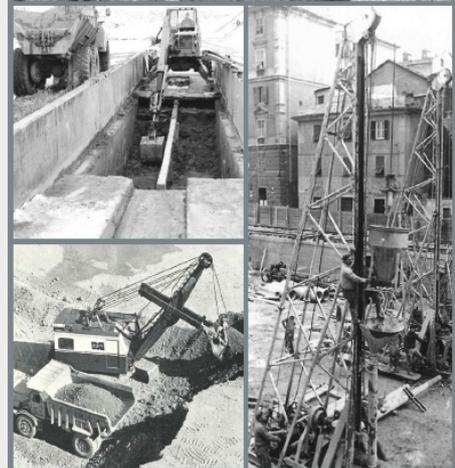


Gravière de Biolley-Orjulaz en 1963.

Groupe Orllati à Biolley-Orjulaz en 2015, ancienne gravière d'Etat.



**Plus de trente ans de maîtrise
du sol...**



Vendredi 30 avril 1965

nrl

chronique suisse

Avant une décision du Grand Conseil vaudois :

Les partisans de l'aérodrome d'Etagnières se sont rendus hier sur la future piste qui permettra même le trafic de « jet »

Au cours de la prochaine session du Parlement vaudois débutant lundi, le Conseil d'Etat demandera au Grand Conseil l'autorisation de souscrire 45 % du capital-actions de la Société (en formation) de l'aérodrome d'Etagnières.

Cette perspective, comme on peut le penser, a eu pour effet de replacer, au premier plan de l'actualité, un projet datant de plusieurs années.

Elle a également provoqué une vive

réaction dans les communes de la région. L'opposition s'organise et l'on peut d'ores et déjà s'attendre à une vigoureuse résistance dans le Gros-de-Vaud.

Hier, le comité d'action en faveur de l'aérodrome d'Etagnières a tenu, à Lausanne, une séance d'information. Présidée par M. Arthur Maret, ancien conseiller d'Etat, elle a permis à plusieurs orateurs de présenter ce projet sous des angles différents.

Part de la Confédération, environ 9 millions (approximativement le 30 % du montant des aménagements définitifs) ;

Part de la Société fermière, environ 28 millions, dont 14 millions sont couverts par le capital social et 14 millions par emprunt de la société.

Cette dernière, constituée conformément aux statuts publiés en annexe de l'exposé des motifs et projets de décret, sera administrée par un conseil de 15 membres composé notamment de représentants de l'Etat de Vaud, de la Municipalité de Lausanne, des Municipalités d'Etagnières, de Biolley-Orjulaz, Assens, Saint-Barthélémy, Bettens, Boussons, Cheseaux, Morrens et les autres souscripteurs.

La souscription du capital social est prévue comme suit : 45 % par le canton, 45 % par la ville de Lausanne, 10 % par les communes d'Etagnières, Biolley-Orjulaz, Assens, Saint-Barthélémy, Bettens, Boussons, Cheseaux, Morrens et les autres souscripteurs.

30 000 PASSAGERS ETRANGERS, AU DÉBUT

Pour connaître la rentabilité de l'aérodrome, il fallait déterminer le volume de son trafic. Les vols Charter devant être prédominants, cet élément fut étudié avec une attention particulière. Partant du nombre de touristes étrangers ayant utilisé l'avion pour leurs déplacements en 1962, du taux de leur répartition dans la zone d'influence de l'aérodrome (12 %) et de l'importance du trafic Charter par rapport aux autres modes de transport (9%), il peut être admis que 30 000 passagers au minimum (en provenance de l'étranger) utiliseront cet aérodrome.

COUT ANNUEL D'EXPLOITATION : 1,5 MILLION

L'exploitation journalière de l'aérodrome serait de 15 heures en été et de 10 heures en hiver. Elle pourrait être conduite par 25 personnes. Les dépenses annuelles, supérieures à 930 000 francs, et les recettes à 462 000 francs, ne permettraient d'entrevoir l'équilibre des comptes que par une augmentation constante du nombre des passagers.

En tenant compte des intérêts et amortissement de l'emprunt à charge de la Société fermière — 11 millions à 6 1/2 % — du déficit présumé de l'exercice dans les conditions les plus défavorables du début, le coût d'exploitation se monterait annuellement à environ 1,5 million de francs.

DES AVIONS A REACTION A ETAGNIERES

L'assemblée entendit encore M. Fernand Carrel, ingénieur, qui, dans un exposé très fouillé, donna des renseignements d'ordre technique. Il parla notamment des différents types d'avions que l'on prévoit d'accueillir à Etagnières. Parmi ceux-ci, signalons deux moyens-courriers à réaction, le « BAC-111 » et la « Caravelle ».

Quant au bruit causé par ces appareils, des mesures ont été prises à Genève-Cointrin. Elles ont été exécutées à partir de points correspondant à l'éloignement des villages voisins du futur aérodrome. L'intensité relevée, pour une distance moyenne de 1000 mètres fut sensiblement égale à celle d'une voiture tournant à plein régime (Réd. : C'est déjà pas mal !!!)

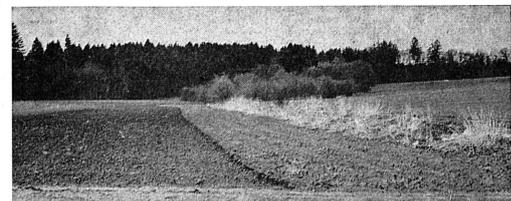
A l'issue de cette séance, un car conduisit les participants sur place. Ils purent alors se rendre compte ce que serait l'aérodrome d'Etagnières (à condition qu'il voie le jour...).

son prolongement jusqu'à concurrence d'une longueur de 2200 mètres. Les travaux d'aménagement nécessitent le défrichage de 648 430 m² de forêts, lequel fera l'objet d'un reboisement compensatoire dans la région.

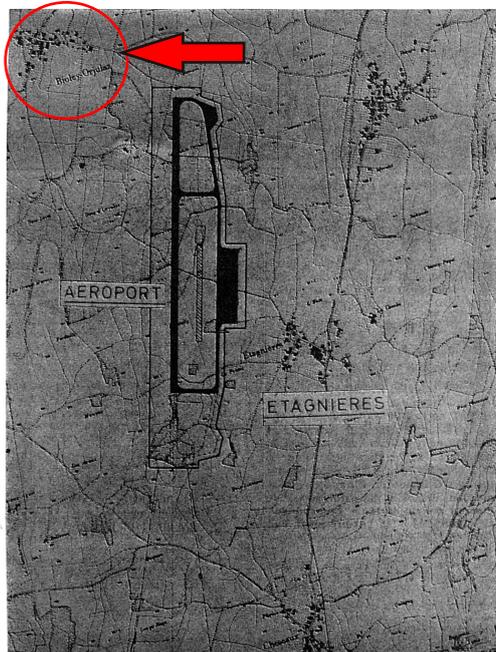
L'acquisition des terrains doit se faire sur la base d'un remaniement parcellaire, réservant aux propriétaires l'option entre un dédommagement en espèces ou l'indemnisation en nature. A cheval sur le territoire des communes d'Etagnières et de Biolley-Orjulaz, l'aire de l'aérodrome occupe un peu moins du 16 % de leur territoire.

COUT DE LA PREMIERE ETAPE : 32 MILLIONS

Le coût de l'aménagement de cet aérodrome, comprenant initialement une piste de 1800 mètres, large de 45 mètres, doublée d'une piste gazonnée pour les besoins purement sportifs, avec une gare de construction sommaire et provisoire capable d'être agrandie, des hangars, etc., s'éleva, selon le devis du 7 juillet 1964 du Bureau des études spéciales de la Direction des travaux de la ville de Lausanne, à quelque 32 millions de francs. Il n'exclèdera pas, en dernière étape, le montant de 37 millions de francs, compte tenu des imprévus et un développement éventuel des constructions. Le plan de financement est le suivant :



Cette photo a été prise au milieu de la future piste dont le tracé nécessitera le défrichage d'une partie de cette forêt. (Photo NRL)



Sur cette carte du futur aérodrome, on aperçoit en haut à gauche Biolley-Orjulaz et à droite Assens, et en bas Cheseaux. Le pointillé au sud de la piste indique l'allongement prévu en deuxième étape.

LA CREATION DE L'AERODROME D'ETAGNIERES REPOUND A UNE NECESSITE

Au cours de cette réunion, M. Marc-Henri Ravussin, chef du Département des travaux publics, a présenté un exposé concis et remarqué. En voici de larges extraits :

Le trafic de ligne qui comptait, en 1963, 2 708 648 voyageurs, occupe quasiment, aux heures de pointe, la totalité des installations de nos grands aéroports intercontinentaux de Genève, Kloten et Bâle. Il s'avère donc nécessaire de pourvoir à l'aménagement d'aéroports régionaux capables de servir la cause de l'aviation sportive, touristique et privée. La création de l'aéroport régional vaudois d'Etagnières répond à une nécessité. Elle est impatientement attendue par les dirigeants de l'aérodrome de Cointrin et les usagers de la Blécherette, les premiers en vue d'y transférer leur aviation sportive et de l'utiliser comme aérodrome complémentaire pour les vols affrétés et privés, les seconds pour poursuivre leur activité après la désaffectation des terrains de la Blécherette à fin 1966. Mais incontestablement le plus grand argument en faveur de la réalisation du projet réside dans les avantages qu'en retirera notre économie cantonale et plus particulièrement notre industrie touristique.

648 430 M² DE FORETS DEVRONT ETRE RASES

Etagnières, au centre de la Suisse romande et d'une vaste région desservie par un réseau d'excellentes routes cantonales, principales et secondaires, présente les conditions idoine requises pour un aéroport. Les relevés effectués démontrent que l'origine des vents y est régulière et

Voici un projet qui a tenu la presse et la population en haleine pendant toute l'année 1965. Notre tranquille campagne aurait aujourd'hui un autre visage si le destin en avait décidé autrement.

A quand l'aérodrome d'Etagnières ?

Le projet prévoyant la construction d'un aéroport entre les villages de Biolley-Orjulaz, Assens et Etagnières, n'a pas fini de faire couler de l'encre. Une autre opposition s'est formée dans le Gros-de-Vaud. Hier après-midi, c'était au tour des partisans de ce projet de faire connaître leur point de vue et surtout leurs intentions.

Au cours d'une séance d'information tenue à Beaulieu, plusieurs orateurs, parmi

lesquels le conseiller d'Etat Marc-Henri Ravussin, se sont exprimés.

Notre photo : Vue générale de la région dans laquelle serait construit cet aérodrome. L'extrémité sud de la piste se trouverait tout à gauche de notre photo. A droite, nous distinguons le village d'Etagnières. (Photo NRL - Debétaz.)

SEPT

chronique vaudoise

ÇA SE DESSINE ENFIN ! L'aérodrome lausannois de la Blécherette à Etagnières

LAUSANNE. — Le 1er novembre 1961, le Département fédéral des postes et chemins de fer a délégué à la ville de Lausanne la concession pour la construction d'un aérodrome régional à Etagnières, en bordure de la route cantonale Lausanne - Yverdon.

Le Conseil d'Etat a procédé à des achats de terrains à l'amiable et ordonné un remaniement parcellaire en rapport avec la construction de l'aérodrome. La première étape de la construction, avec une piste de 1800 mètres, coûterait environ 30 millions de francs, avec une surface de piste de 1 054 520 mètres carrés. Les travaux d'aménagement nécessiteront le défrichage de 648 430 mètres carrés de forêts ; 150 hectares de la zone d'approche imposeront l'octroi d'une indemnité pour restriction du droit de bâtir.

Le Conseil d'Etat et la Municipalité estiment que la réalisation du projet doit être confiée à une société anonyme administrée par des représentants de l'Etat et des communes intéressées. Cette société finance-

rait la construction. Ses investissements propres, sous déduction de la subvention fédérale de quelque 6,8 millions de francs, seraient couverts par le capital social et le solde par des emprunts. La souscription du capital-actions se ferait à raison de 45 % pour l'Etat de Vaud, de 45 % pour la ville de Lausanne, de 10 % par les communes d'Etagnières, de Biolley-Orjulaz, d'Assens, de Saint-Barthélémy, de Bettens, de Boussons, Cheseaux et Morrens.

Une étude sur la rentabilité de cet aéroport régional vaudois a été demandée à M. Hans Aregger, un économiste zurichois. Ce dernier a conclu à l'opportunité économique d'un aéroport régional vaudois, qui doit faire partie de l'équipement d'une ville telle que Lausanne et favorisera l'extension économique et touristique du canton.

Cela étant, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil l'autorisation de souscrire le 45 % du capital-actions de la société en formation de l'aéroport régional vaudois de Lausanne - Etagnières, en participation avec la commune de Lausanne et d'autres souscripteurs. En cas de carence de ces autres souscripteurs, il serait autorisé à acquérir la moitié des actions disponibles. La participation totale de l'Etat au capital-actions ne pourra pas dépasser sept millions de francs.

A noter que la construction de l'aérodrome d'Etagnières, destiné à remplacer la vieille place lausannoise de la Blécherette, se heurte toujours à une vive opposition dans les communes rurales de la région.

Domaine à vendre à Biolley-Orjulaz

Le Jeudi 23 septembre prochain, dès les 3 heures du soir, à la maison communale à Biolley-Orjulaz, M^{me} veuve CHAGNARD-GAGHET, au dit lieu, exposera en vente aux enchères publiques le domaine qu'elle possède être le territoire de cette commune, de celles de Bettens et Boussons, comprenant maison avec 40 poses (2080 ares 24 centiares) d'excellent terrain en nature de pré, champs et bois, et lui provenant de son frère défunt, Samuel Gachet, ancien député.

Sur l'un des fonds existe une carrière de gravier et sable en pleine exploitation et rapport.

Pour visiter les immeubles, s'adresser à la propriétaire, et pour les conditions au notaire PELET, à Echallens. H2518r.1460

11.09.1886

Comparons — (Corr. part.) — En jetant un regard sur l'état civil, nous relevons que l'arrondissement d'Echallens (officier d'état civil M. Jean-Pierre Clerc, suppléant M. Louis Blanchoud), qui comprend neuf communes, soit Assens, Biolley-Orjulaz, Eclagnens, Etagnières, Goumoens-la-Ville, Goumoens-le-Jux, Oulens, Saint-Barthélémy et Villars-le-Terroir, a enregistré, en 1958, 14 naissances : 10 filles (9 en 1957) et 4 garçons (6) ; 17 mariages (29) et 29 décès (15).

En ce qui concerne les naissances, il y a lieu de tenir compte que, vu la proximité de la ville, nombre de celles-ci ont lieu à la Maternité ou en clinique, ce qui fausse naturellement les chiffres relevés.

19.02.1959